

COMMUNE DE SARDENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Délibération n°2026/26

L'an deux mil vingt-six, le 28 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme AUGUSTYNIAK, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/04/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Étaient présents : MMES ANGELINI Patricia, CADILLON-LAPORTE Fanny, CANTHE Sandrine, BELINGER Emmanuelle, THELIOL Angélique, VINCENT Christine, MS, AUGUSTYNIAK Jérôme, CHASSAGNE David, CANDORET Jérôme, CHAVASTELON Pierre, COURAUD Cédric, DUGUET Pierre, GAUTHIER Christian, RANQUET Guillaume

Étaient absents et excusés : Mme TERRACOL Sandra,
M Pierre DUGUET donne pouvoir à Mme THELIOL Angélique

Secrétaire de séance : M Pierre CHAVASTELON

Objet : **Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 Budget Principal 16800**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 ;

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié ;

Considérant que le CFU se substitue aux Compte Administratif et Compte de Gestion ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL			
Résultats de l'exercice	Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
Dépenses	837 280,79€	306 225,17€	1 143 505,96€
Recettes	1 060 117,18€	220 204,31€	1 280 321,49€
TOTAL	222 836,39€	-86 020,86€	136 815,53€
Résultats reportés (BP 2025)	179 811,04€	51 197,27€	231 008,31€
Résultats de clôture	402 647,43€	-34 823,59€	367 823,84€
Restes à réaliser		0	0

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Fanny CADILLON LAPORTE, 2^e Adjointe-au-Maire ;

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, délibère sur le Compte Financier Unique du Maire de l'exercice 2025 et ;

- 1° Donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- 2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie,
Pour copie conforme,
En Mairie, le 28/04/2026
Publié, le 07/05/2026
Transmis, le 05/05/2026
Certifié exécutoire

Le Maire-Adjoint Fanny CADILLON -LAPORTE



Le secrétaire de séance, Pierre CHAVASTELON

Signé électroniquement par : Jerome AUGUSTYNIAK
Date de signature : 06/05/2026
Qualité : Maire de SARDENT